



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : EDF Hydro Jura Maurienne
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Peillex Jean Dominique
Adresse : 98 avenue de la gare
Commune : St Jean de Maurienne
Code postal : 73 300
Nature des activités : production hydroélectrique
Qualification :

B. QUELS SONT LES ESPÈCES CONCERNÉES PAR L'OPÉRATION

Nom commun (<i>Nom scientifique</i>)	Effectifs estimés	Description (1)
Amphibiens		
Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>)	1 à 10 individus	7 individus (5 adultes et 2 immatures) observés dans le canal souterrain en octobre 2023
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	1 à 10 individus	6 individus (3 adultes et 3 juvéniles) observés dans le canal souterrain en août 2023
Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	1 à 5 individus	1 individu (mâle adulte) observé dans le canal souterrain en automne 2023
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	<i>Espèce potentielle</i> Inconnus	2 individus observés dans le canal souterrain (partie aval) en juillet 2022 ; espèce non revue lors de la prospection de fin août à fin octobre 2023, non signalée en 2012 et 2013, dont la reproduction n'est pas prouvée
Grenouille verte (<i>Pelophylax kl. esculentus</i>)	<i>Espèce potentielle</i> Inconnus	1 individu observé dans le canal souterrain en juillet 2022 ; espèce non revue lors de la prospection de fin août à fin octobre 2023
Reptiles		
Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>)	<i>Espèce potentielle</i> Inconnus	Aucun individu n'a été recensé au sein de l'emprise travaux ou à proximité ; des sous-populations isolées, semblant présenter de faibles effectifs, existent le long des principaux cours d'eau de Franche-Comté tels que l'Ain, la Bienne, etc. (source : portail Sigogne)
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	<i>Espèce potentielle</i> Inconnus	Aucun individu n'a été recensé au sein de l'emprise travaux ; 1 individu noyé a été identifié en septembre 2023 à proximité de la zone travaux (dans la galerie de la vanne de restitution)

(1) Nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'opération s'inscrit dans le cadre des travaux de renforcement de gabions prévus au sein de la galerie rive droite de Saut-Mortier afin de réparer des dégradations et de conforter des zones détériorées.

Les travaux auront une durée de deux semaines au maximum, entre le 20 août et le 1^{er} octobre.

Une nacelle télescopique ou un échafaudage sera transporté et disposé au niveau des zones à conforter. Le matériel sera amené, entre l'aval de la galerie et la zone des travaux, par quad ou par brouette. Un grillage sera fixé de façon mécanique.



Figure 1 : Schémas de principe de pose du nouveau grillage - Présence des poutres précontraintes (à gauche) ; Absence des poutres précontraintes (à droite)

Les installations de chantier seront disposées sur le parking de l'usine.

Les accès à la zone de travaux se feront depuis la route départementale D60 puis par une route existante jusqu'au couronnement de l'usine. L'accès piéton se fera via un chemin forestier existant jusqu'à l'entrée aval de la galerie. Le matériel sera acheminé jusqu'à l'entrée aval de la galerie à l'aide d'un camion-grue situé sur la route.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

Par précaution, essentiellement pour :

- L'herpétofaune – à réaliser par un écologue habilité

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- même jour que la capture
- individus relâchés à proximité
 - o Triton alpestre, Grenouille rousse, Triton palmé et Grenouille verte dans la zone à l'air libre de la galerie de Saut-Mortier située à l'amont de la zone des travaux (et à l'amont de la barrière à amphibiens amont) ;
 - o Sonneur à ventre jaune en aval de la zone de travaux (et en aval de la barrière à amphibiens aval) ;
 - o Couleuvre vipérine sur une berge caillouteuse de l'Ain
 - o Vipère aspic sur des zones de broussailles à proximité

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des oeufs Préciser :

Destruction des animaux par animaux prédateurs Préciser :

par pièges létaux Préciser :

par capture et euthanasie Préciser :

par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologue habilité(e) au déplacement d'individus d'espèces protégées

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : entre août et septembre 2025 (avant le début des travaux de renforcement des gabions)
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Région Bourgogne-Franche-Comté
Départements : Jura (39)
Cantons : Moirans-en-Montagne
Communes : Cernon (39240)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

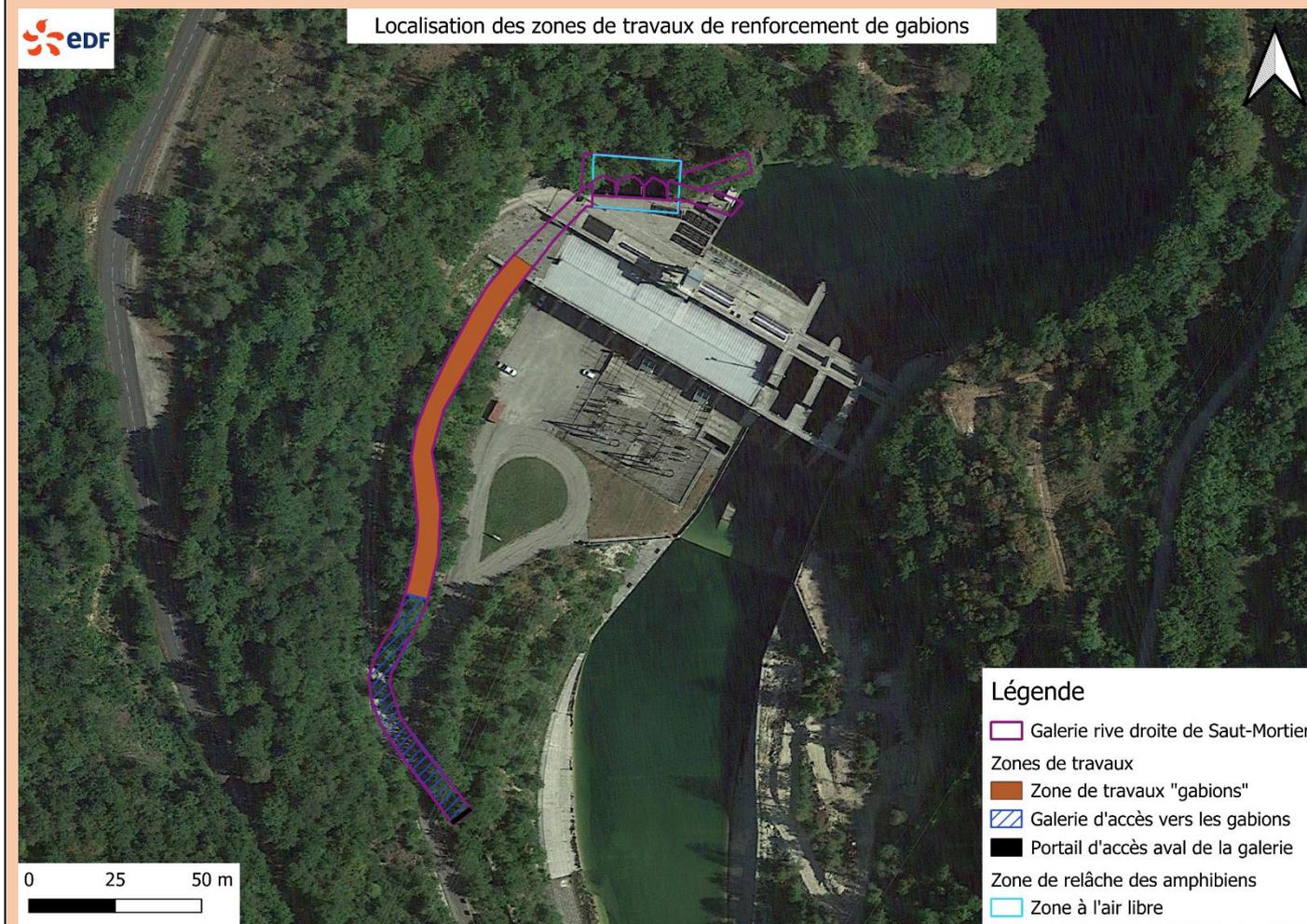
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Synthèse des mesures d'évitement et de réduction :

Eléments ayant une incidence	Détails des mesures dans le cadre des travaux de renforcement de gabions au sein de la galerie rive droite de Saut-Mortier		Nomenclature des mesures d'évitement et de réduction ¹	
	Groupe ou espèce concernée	Mesures d'évitement ou de réduction	Référence	Nom de la mesure d'évitement ou de réduction

¹ Source : « Évaluation environnementale - Guide d'aide à la définition des mesures ERC » du Cerema de janvier 2018

Dérangement d'individus	Amphibiens et reptiles : Triton alpestre, Grenouille rousse, et autres espèces potentielles	Intervention en dehors des périodes de sensibilité des amphibiens concernés (Triton alpestre, Grenouille rousse) : phases de migration pré-reproduction (fin d'hiver) et de la période de reproduction (printemps) ; et en dehors des périodes de sensibilité des amphibiens et reptiles potentiels.	R3.1.a	Adaptation de la période des travaux sur l'année
Piétinement d'individus		Mise en place de barrières à amphibiens avant les travaux : une en aval de l'entrée de la galerie (en aval de la zone de travaux) et une entre la zone de travaux et la zone à l'air libre (en amont de la zone de travaux)	R2.1.i	Dispositif permettant de limiter l'installation des espèces à enjeux
		Déplacement d'individus présents dans la zone de travaux avant les travaux	R2.1.o	Sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces



I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte-rendu de l'opération de déplacement des amphibiens et reptiles, contenant la méthodologie de réalisation, des photographies et les résultats de l'intervention, sera réalisé.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à : St Jean de Maurienne.
le 13.12.24
Votre signature